



06

 août
2018
▲ Niv. 2

Espagne

n° 5/2015

Création de l'alerte : 15 mai 2015

Couverture des élections sous contrôle politique en Espagne

Résolue

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

 CATÉGORIE ⓘ ▶ **Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias**
AUTEUR : FEJ/FIJ

En avril 2015, le Collegium des journalistes de Catalogne vient de lancer une campagne afin de dénoncer à la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg, les dispositions légales qui cadennassent la couverture des campagnes électorales, dans les médias publics espagnols. La loi électorale espagnole permet en effet à une commission électorale centrale, composée de magistrats et d'experts nommés par les partis politiques, d'imposer aux médias publics des critères de couverture de la campagne électorale: les « blocs électoraux d'information ».

Concrètement, les partis décident la durée du temps d'antenne qui doit être consacré à chaque formation politique et dans quel ordre ces interventions doivent être diffusées pendant les 15 jours qui précèdent l'élection. Ces « blocs » s'appliquent à toute production éditoriale des médias publics, notamment aux journaux télévisés. Ce dispositif nie l'indépendance des rédactions des médias publics, contraintes de boycotter les nouvelles formations politiques au profit des partis représentés au Parlement.

La FEJ et la FIJ estiment que cette immixtion du politique dans le travail éditorial viole l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui consacre explicitement « la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques ».

RÉSOLUE

06 août 2018: Le 28 mai 2015, la Cour européenne des droits de l'homme a rejeté la requête déposée le 22 janvier 2015 par le collège des journalistes de Catalogne. Le 6 août 2018, les organisations partenaires de la Plateforme ont déclaré ce cas "résolu", concluant qu'il ne représentait plus une menace active à la liberté des médias.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES



- ➔ [Communiqué du Collegium des Journalistes de Catalogne](#)
- ➔ [Communiqué de la FEJ: 'Espagne: non à la couverture cadenassée des élections'](#)

RÉPONSES DE L'ÉTAT



30 juin 2015 | Réponse des autorités espagnoles

- ➔ [Lettre de la Représentation Permanente de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe adressée au Conseil de l'Europe](#)

INSTRUMENTS DU CONSEIL DE L'EUROPE



06 août 2018 | Code de bonne conduite en matière électorale

- ➔ [Opinion no.190/2002 de la Commission de Venise](#)

04 avr. 2016 | Fiche thématique relative à la liberté d'expression et aux médias audiovisuels

- ➔ [Aperçu de la jurisprudence de la CEDH et autres sources pertinentes du Conseil de l'Europe relatives à la liberté d'expression et aux médias audiovisuels \(disponible en anglais uniquement\)](#)

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

Cette rubrique présente une sélection non-exhaustive des documents du CdE et de la jurisprudence de la CEDH. Cette information ne constitue pas une évaluation juridique de l'alerte et ne doit pas être interprétée ou utilisée en ce sens.